



POLITIQUE RELATIVE AUX PRINCIPES RÉGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

PV-08 RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

PV-08-05 Lien entre la rémunération et les risques

La Caisse s'attend à ce que le conseil d'administration tienne compte des conséquences des risques associés aux politiques et aux pratiques de rémunération de l'entreprise. Dans ce contexte, le conseil d'administration doit procéder à une divulgation complète des mesures prises pour s'assurer que ces politiques et pratiques sont alignées sur des objectifs de performance à long terme et n'incitent pas les membres de la direction à prendre des risques excessifs.